

Annexe XV

MODELE DU PROCES-VERBAL DE PRISE D'ECHANTILLONS VISE A LA SOUS-SECTION 1ERE DE LA SECTION 7 DU CHAPITRE II.

PROCES-VERBAL

L'an deux milles ; le du mois de
..... à heures, je soussigné
.....
.....
.....
me suis rendu à (adresse complète)
.....
.....
.....

Prélèvement d'échantillons :

1° J'ai prélevé à heures échantillons
numérotés conditionnement volume (description, croquis
éventuel).

2° J'ai effectué les autres opérations suivantes (mesures sur plans, ajout de réactifs ...)
.....

3° Les récipients ont été fermés, étiquetés et présentés au paraphe de l'exploitant ou de l'auteur
présumé de l'infraction, et scellés.

4° Remarques éventuelles

5° En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal pour valoir ce que de droit, l'exploitant ou
l'auteur présumé de l'infraction a/n'a pas paraphe les échantillons prélevés.

Signature de l'agent

6° J'ai remis un échantillon à Mr

OU

J'ai expédié ou remis les échantillons le à heures, au
laboratoire (dénomination et adresse)

.....
7° J'ai informé après la prise d'échantillons M.

.....
que la partie des échantillons destinée à une contre-analyse éventuelle se trouvera à la disposition
du au

.....
deheures à heures à l'adresse suivante

.....
.....
.....

Signature de l'agent

Reçu un échantillon,

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure
et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Namur, le 4 juillet 2002

Le Ministre-Président,

J-CL. VAN CAUWENBERGHE

**Le Ministre de l'Aménagement du Territoire,
de l'Urbanisme et de l'Environnement,**

M. FORET